

Formation Préparation Concours

Année scolaire 2023 / 2024

Finalité

- Réussite aux épreuves du processus de sélection d'entrée en école d'IBODE

Intervenants

- Formateur de l'école d'infirmier de bloc opératoire.
- Responsable pédagogique Ecole d'infirmier de bloc opératoire.
- IBODE.
- Autres professionnels : communication, confiance en soi...

Acceptation des dossiers par ordre d'inscription et dans la limite des places disponibles.



Public concerné

Infirmier et étudiants infirmier de 3^{ème} année

Exigences

L'efficacité de cette préparation ne peut être obtenue que si chaque participant fait preuve de travail, d'engagement et d'assiduité.

Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Développer une méthodologie de travail en vue de la rédaction du dossier d'admissibilité.
- Favoriser une dynamique de préparation grâce à des apports méthodologiques.
- Actualiser les connaissances professionnelles (Programme de formation, référentiel IBODE et textes réglementaires régissant la profession).
- Entraîner les candidats à l'épreuve d'admission (oral).

Méthodes pédagogiques

Les candidats sont inscrits dans une démarche active les aidant à la rédaction de leur projet professionnel et à la préparation de l'épreuve d'admissibilité.

- Cours théoriques
- Echanges et partages d'expériences
- Accompagnement pédagogique
- Accès au centre de documentation de l'IFMS et consultation des ouvrages

Modalités et délais d'accès/ Inscription

Bulletin d'inscription et modalités en ligne via notre site internet : <https://www.chu-nimes.fr/ifms/> (espace "l'actu de l'IFMS")

Nous contacter

Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS)

Secrétariat

Tél.: 04 66 68 53 00

Fax: 04 66 68 69 50

ifms.administration@chu-nimes.fr

Rue du Professeur Henri Pujol
NIMES Cedex 9

Coût

680 € par stagiaire

Repas non compris

Groupe

Minimum 6 participants /
Maximum 20 participants par
session.

Dates

Session 1 : 14-15 décembre 2023

Session 2 : 07-08 mars 2024

De 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accessibilité aux personnes
handicapées. Si besoin spécifique,
le signaler au secrétariat.



Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire :

Art. 4. – I. – La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est accessible, pour les candidats titulaires soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le préfet de région en application de l'article L. 4311-4 du code de la santé publique, par les voies suivantes: 1. La formation initiale sous statut d'étudiant ou par apprentissage; 2. La formation professionnelle continue; 3. La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par l'arrêté du 24 février 2014 susvisé. II. – La formation conduisant

Contenu de la formation

+ 1^{ère} session

- Formalisation d'un projet professionnel
- Méthodologie d'écriture d'un projet professionnel
- Temps de réflexion
- Entraînement à l'argumentation

+ 2^{ème} session

- Préparation à l'épreuve orale d'admissibilité
- Technique de communication
- Reprise du projet professionnel individuel
- Analyse de cas
- Simulation, Oral blanc en situation réelle

+ Bilan de formation